



BILAN DE COMPETENCES

Objectifs

Le bilan de compétences est un temps d'analyse de vos compétences personnelles et professionnelles, de vos aptitudes et vos motivations, afin de définir un ou des projets d'évolutions professionnelles réalistes, avec ou sans formation préalable.

Ce temps d'accompagnement, individualisé et confidentiel, vous permet de prendre du recul sur votre situation avec l'appui d'un professionnel qui vous guidera dans chaque étape.

Le bilan est également un moyen de mettre en avant vos atouts lors d'une négociation pour un nouvel emploi, une évolution de carrière ou une entrée en formation.

Public cible

Toute personne active, et sans prérequis : salariés du public ou du privé, indépendants, intermittents, agriculteurs, demandeurs d'emploi...

Contenu

Suite à un entretien préalable, gratuit et sans engagement, permettant de présenter le bilan de compétences et son cadre règlementaire, les méthodes de l'organisme, et de débuter une analyse partagée de votre situation, notre accompagnement s'articulera en trois phases réglementaires :

- La phase préliminaire : 1 à 2 entretiens

Rappel du cadre du bilan

Analyse de votre demande et de vos besoins

Exploration de votre parcours

Définition conjointe des modalités de déroulement de votre bilan

- La phase d'investigation : 4 à 6 entretiens

Analyse du parcours personnel et professionnel

Exploration de la personnalité, des valeurs, intérêts, motivations et compétences

Repérage des pistes d'évolution

Analyse du marché de l'emploi et des métiers

Choix et formalisation d'un projet ou des perspectives d'évolution

- La phase de conclusion : 1 à 2 entretiens

Elaboration et analyse du projet ou des perspectives d'évolution

Co-construction d'un plan d'action précisant les étapes menant à la réalisation du ou des projets professionnels

Restitution du dossier de synthèse

Mise en place des modalités de suivi post bilan



Durée et organisation

Le bilan de compétences s'échelonne sur une période de 8 à 16 semaines environ.

La durée du bilan est individualisée pour tenir compte de la situation du bénéficiaire.

La durée d'accompagnement varie selon les besoins du bénéficiaire.

Elle comprend de 12h à 18h d'entretiens individuels, la passation et l'analyse de tests, des démarches personnelles du bénéficiaire, la rédaction d'une synthèse.

Modalités et méthodes pédagogiques

Possibilité de réaliser le bilan en présentiel, à distance ou bien en modalité mixte

Pratique d'entretiens individuels interactifs, écoute active

Utilisation de méthodes actives et adaptées à vos besoins : supports ADVP, tests psychométriques (Vocation- Motivation – Profil Pro 2), questionnaires divers, portefeuille de compétences, enquêtes de terrain, ressources documentaires, stages en immersion si possible

Moyens pédagogiques

Conseillère bilan expérimentée dans l'accompagnement des transitions professionnelles, formée à la méthodologie du bilan de compétences et à l'ADVP

Espace d'entretien dédié assurant la confidentialité des échanges à Redon (35)

Plateforme digitale pour entretiens à distance

Plateforme de tests psychométriques

Modalités de suivi et d'évaluation

Le bilan de compétences ne vise pas de certification.

L'accompagnement personnalisé permet une réévaluation de l'analyse partagée de la situation et un changement de plan de route du bilan si nécessaire.

Notre centre évalue votre niveau de satisfaction par le biais d'un questionnaire en sortie de formation.

Un entretien de suivi est fixé 6 mois environ après la fin de votre bilan pour faire un point d'avancement sur votre projet. Un questionnaire de suivi vous sera transmis à cette occasion.

Financement :

Le tarif du bilan de compétences varie en fonction de la durée de l'accompagnement et il est fixé entre 1200 et 1800 euros.

Financement CPF, fonds personnels, plan de développement des compétences des entreprises

Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés de financement de la prestation, merci de

prendre contact directement avec nous afin d'essayer de trouver une solution adaptée.

Nos engagements :

Entretien préalable sous quinze jours suivant la demande

Démarrage du bilan de compétences sous 2 à 4 semaines en moyenne

Respect du consentement du bénéficiaire et du délai de rétraction

Respect du secret professionnel et de la confidentialité. Nous ne conservons aucune donnée personnelle à l'exception du document de synthèse et des documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation, pendant trois ans

Accessibilité :

Locaux accessibles PMR

Si vous avez besoins d'aménagements spécifiques pour suivre le parcours merci de prendre contact avec l'organisme.

Nous contacter : 07.88.04.80.17 ou cvco.formation@gmail.com

